

Démarches administratives



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nature de la pièce	Où s'adresser ?	Pièces à fournir
Permis de construire	Mairie	Formulaire (CERFA N°13406-06) : « Demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions » <ul style="list-style-type: none">• A télécharger sur le site du Service Public• Ou à retirer en Mairie Attention ! chaque dossier est à déposer en mairie, avec toutes les pièces annexes (plans, photos, etc.) en 5 exemplaires
Déclarations préalables (Travaux)	Mairie	Formulaire (CERFA N°13703-06) : « Déclaration préalable – Constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes » <ul style="list-style-type: none">• A télécharger sur le site du Service Public• Ou à retirer en mairie Attention ! chaque dossier est à déposer en mairie, avec toutes les pièces annexes (plans, photos, etc.) en 5 exemplaires
Recensement militaire des jeunes (Garçons et Filles)	Mairie	Dès la date du 16ème anniversaire <ul style="list-style-type: none">• Livret de famille• Carte nationale d'identité ou passeport

Passeport	Dans l'une des mairies suivantes	<p>Il est fortement conseillé de prendre rendez-vous auprès d'une de ces mairies</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire CERFA à remplir au stylo noir avant le venue en mairie (A retirer en mairie ou à télécharger sur le site du Service Public) • 1 photo récente de moins de 6 mois sur fond clair et uni (Taille du visage entre 32 et 36 mm, tête nue, de face, pas de reflets dans les lunettes, sans sourire) • Carte d'identité en cours de validité (Avec un permis de conduire ou un permis de chasse, il faut fournir un acte de naissance de moins de 3 mois) • Justificatif de domicile de moins de 6 mois (Facture d'électricité, d'eau, de gaz, de téléphone / Avis d'imposition, de taxe foncière, de taxe d'habitation / Quittance de loyer non manuscrite / Attestation Pôle emploi...) • Ancien passeport Si le passeport n'est pas sécurisé (délivré avant le 6 mai 2006), fournir une carte nationale d'identité en cours de validité ou périmée de moins de 5 ans ou une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois • Acte de naissance de moins de 3 mois pour les mineurs qui n'ont pas de pièce d'identité <ul style="list-style-type: none"> • Copie du jugement de divorce • Timbres fiscaux : vente en perception, en bureau de tabac ou sur le site timbres.impots.gouv.fr <i>Pour les personnes majeures : 86 €</i> <i>Pour les mineurs de plus de 15 ans à 17 ans : 42 €</i> <i>Pour les mineurs de moins de 15 ans : 17 €</i> • <i>Pour les personnes hébergées ou les jeunes proches de la majorité : attestation d'hébergement manuscrite + Original de la pièce d'identité de l'hébergeant</i>
Duplicata du livret de famille	Mairie du domicile	Formulaire à demander <u>et à retourner à la mairie du domicile</u>
Carte d'électeur (Inscription sur les listes électorales)	Mairie du domicile	<p>Inscription jusqu'au 31 décembre de l'année en cours pour commencer à voter l'année suivante</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pièce d'identité • Justificatif de domicile
Copie d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	<ul style="list-style-type: none"> • Par courrier : en précisant nom, prénoms, date de naissance (Joindre une enveloppe timbrée) • A la mairie : sur présentation d'une carte nationale d'identité ou du livret de famille
Copie d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	<ul style="list-style-type: none"> • Par courrier : en précisant nom, prénoms, date de mariage (Joindre une enveloppe timbrée) • A la mairie : sur présentation d'une nationale carte d'identité ou du livret de famille
Copie d'acte de décès	Mairie du lieu de décès	<ul style="list-style-type: none"> • Par courrier : en précisant nom, prénoms, date de décès (Joindre une enveloppe timbrée) • A la mairie : sur présentation d'une nationale carte d'identité ou du livret de famille

<p>Carte nationale d'identité</p>	<p>Mairie</p>	<p>Présence du demandeur obligatoire (même s'il est mineur) UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS</p> <p>Toutes les pièces demandées sont à apporter en ORIGINAL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire CERFA à remplir au stylo noir à télécharger le site du Service Public <p>Possibilité de faire une pré-demande (Instruction du dossier plus rapide lors du dépôt) sur le service en ligne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Copie intégrale de l'acte de naissance (A demander à la mairie du lieu de naissance) <ul style="list-style-type: none"> • 1 photo récente de moins de 6 mois sur fond clair et uni (Taille du visage entre 32x36mm, tête nue, de face, pas de reflets dans les lunettes, sans sourire) • Justificatif de domicile de moins de 6 mois (Facture d'électricité, d'eau, de gaz, de téléphone / Avis d'imposition, de taxe foncière, de taxe d'habitation / Quittance de loyer non manuscrite / Attestation Pôle emploi...) • Attestation d'hébergement pour les personnes hébergées ou jeunes proches de la majorité + Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant <ul style="list-style-type: none"> • Ancienne carte d'identité • Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois pour les mineurs qui n'ont pas de pièce d'identité <ul style="list-style-type: none"> • Copie du jugement de divorce pour les mineurs de parents divorcés • Copie de l'acte de mariage ou de l'acte de naissance de moins de 3 mois si mariage récent <ul style="list-style-type: none"> • En cas de perte de la carte d'identité <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de perte • Timbre fiscal de 25 € (Vente en perception, en bureau de tabac ou sur le site timbres.impots.gouv.fr) • Photocopie du passeport en cours de validité ou périmé depuis de 5 ans ou copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois • Photocopie d'un document avec photo (passeport, permis de conduire, permis de chasse) <p>Délai de délivrance : selon la période de l'année (en moyenne 7 à 8 semaines)</p> <p>Durée de validité : 15 ans</p>
<p>Reconnaissance avant naissance</p>	<p>Mairie du lieu de domicile</p>	<p>A effectuer avant la naissance par le futur père ou la future mère (ou les deux futurs parents ensemble)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Carte d'identité • Justificatif de domicile
<p>Extrait de casier judiciaire</p>	<p>Casier Judiciaire National 44079 Nantes Cedex</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Par courrier : Fournir une copie de la carte nationale d'identité (Délai de 10 à 15 jours) • Par Internet : Site du Casier Judiciaire National